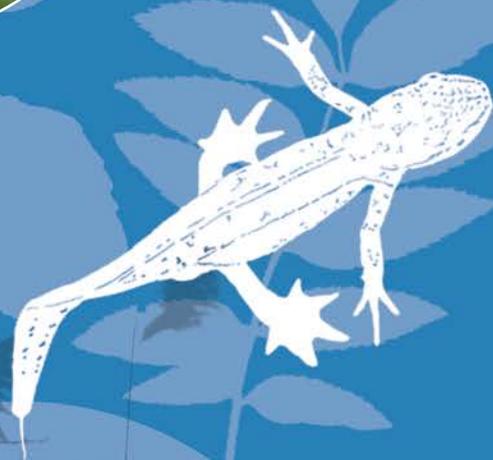


MILLE LIEUX HUMIDES

La lettre d'information sur les milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté

N°7 - Décembre 2024



**MILIEUX
HUMIDES**

Bourgogne - Franche - Comté

À Brénod et Champdor-Corcelles (01), le site Ramsar de l'Étang des Loups, intégré dans l'Espace naturel sensible «Zones humides de Brénod», abrite une tourbière et un marais régulièrement submergés par un plan d'eau intermittent.
N. Voisin - SR3A



L'édito de... Alain SICARD

Président du Syndicat de la rivière d'Ain aval et ses affluents

Le **Syndicat de la rivière d'Ain aval et ses affluents (SR3A)** est né en 2018 de la fusion de quatre syndicats de rivière et de la volonté de sept intercommunalités et des Départements de l'Ain et du Jura. Labellisé Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), il porte la **compétence GEMAPI** (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Cette nouvelle structuration a mis en lumière de nombreux défis : des territoires et des cultures de travail différents, des élus ne se connaissant pas ainsi que des surfaces de milieux humides et aquatiques conséquentes sur lesquelles, parfois, quasiment aucune connaissance n'était disponible.

Afin de s'emparer du sujet, le Bureau du syndicat a confié à ses agents son **besoin de disposer d'une vision globale et homogène pour construire une hiérarchisation d'intervention sur ce territoire**. C'est ainsi que la commande du **Plan de gestion stratégique des zones humides** (PGSZH) a été passée avec la formule suivante : « voir l'ensemble du territoire avec les mêmes lunettes ».

Le premier objectif était d'**identifier les milieux sur lesquels la définition de plans d'action était nécessaire**. Le second était de **disposer d'un outil de suivi et d'évaluation**. Il prend alors le rôle de tableau de bord ou d'observatoire.

La **methodologie** et l'**outil développés par le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté**, proposant une vision globale selon les fonctions, pressions et dégradations et permettant de réaliser une hiérarchisation de l'intérêt de restaurer ou de conserver ces milieux, correspondaient bien à la demande du Bureau.

Lors de la restitution de la version « test », le **Comité technique a jugé concluante l'utilisation de cette méthode**. Elle a en effet pointé trois ensembles de zones humides orphelines de gestion et au carrefour des enjeux de l'eau et des pressions s'y exerçant qui étaient jusque-là passés sous les radars. Elle a aussi mis en évidence la nécessité d'améliorer l'inventaire de la partie jurassienne du territoire... l'occasion de faire le lien avec le thème principal de ce présent numéro.

La Journée mondiale des zones humides aura lieu le 2 février 2025.

Autour de cette date, pendant un mois, de nombreuses animations sur le thème « Les zones humides pour notre avenir commun » vous seront proposées près de chez vous. Informations sur : www.zones-humides.org

Journée mondiale des zones humides



SOMMAIRE

3 - Mise à jour des connaissances

État d'avancement des inventaires de milieux humides à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté

4 - Zoom sur...

Inventorier les milieux humides, une nécessité pour les territoires

6 - Des actions dans les territoires

11 - Boîte à outils

Les Plans de gestion stratégiques des zones humides

12 - Un site à découvrir

La Réserve Naturelle Régionale de la Tourbière de la Grande Pile



Le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté en quelques mots...

Sa principale mission est d'apporter un appui aux acteurs des territoires par la mise à disposition d'outils mutualisés et l'apport de conseils techniques, notamment pour la réalisation d'inventaires de milieux humides, la construction de stratégies d'intervention, la mise en œuvre d'opérations de gestion ou de restauration, mais aussi dans le domaine de la sensibilisation. Plus d'informations sur cen-bourgogne.fr ou cen-franchecomte.org

En couverture : « La prairie de Corne Jacquin (21) après restauration » - G. Doucet - CEN Bourgogne / « Renoncule à feuilles de lierre » - A. Poirel - CEN Bourgogne / « Cistude d'Europe » - S. Gomez - CEN Bourgogne



Prairie humide recensée dans le cadre des inventaires des milieux humides du territoire du Syndicat mixte Yonne médian (89) - L. Prunier - CEN Bourgogne

DE PLUS EN PLUS DE MILIEUX HUMIDES INTÉGRÉS DANS LA BASE DE DONNÉES

- Nombre de milieux humides fin 2023 : 53 603 milieux humides (179 402 ha)
 - Nombre de milieux humides fin 2024 : 60 733 milieux humides (185 856 ha)
- > 7 130 milieux humides (6 454 ha) supplémentaires**

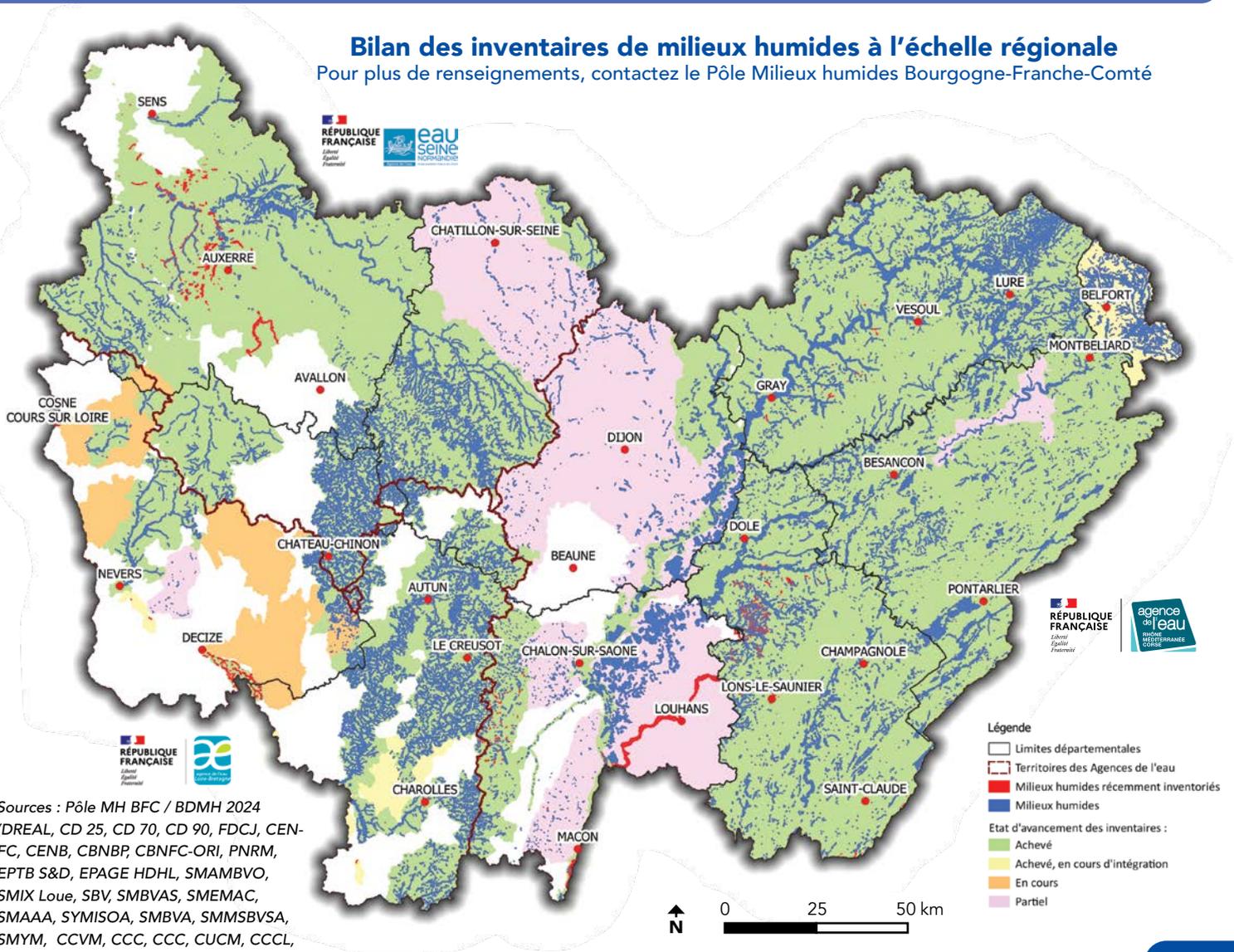
Les données issues des inventaires sont disponibles sur : www.sigogne.org/geoportal/#/context/bfc/731

ÉTAT D'AVANCEMENT DES INVENTAIRES DE MILIEUX HUMIDES À L'ÉCHELLE DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les inventaires de milieux humides permettent d'identifier les secteurs à préserver et d'envisager des actions de gestion ou de restauration. Bien que non réglementaires et non exhaustifs, ils sont un outil d'aide à la décision pour les collectivités. À ce jour, les inventaires couvrent 85% de la région.

Bilan des inventaires de milieux humides à l'échelle régionale

Pour plus de renseignements, contactez le Pôle Milieux humides Bourgogne-Franche-Comté



Sources : Pôle MH BFC / BDMH 2024 (DREAL, CD 25, CD 70, CD 90, FDCJ, CEN-FC, CENB, CBNBP, CBNFC-ORI, PNRM, EPTB S&D, EPAGE HDHL, SMAMBVO, SMIX Loue, SBV, SMBVAS, SMEMAC, SMAAA, SYMISOA, SMBVA, SMMSBVSA, SMYM, CCVM, CCC, CCC, CUCM, CCCL, CCLB, MELA, CDA 70, divers BE)
Réalisation : Pôle MH BFC 2024, QGis

Narcisse des poètes

T. Morvan - CEN Franche-Comté



Droséra à feuilles rondes

G. Doucet - CEN Bourgogne



Iris des marais

G. Doucet - CEN Bourgogne



Exemples de plantes indicatrices de la présence de milieux humides

INVENTORIER LES MILIEUX HUMIDES, UNE NÉCESSITÉ POUR LES TERRITOIRES

Les milieux humides sont des milieux naturels à forts enjeux écologiques qu'il est nécessaire de préserver. Connaître leur localisation s'avère désormais indispensable pour attirer l'attention des collectivités et des porteurs de projets sur ces espaces souvent oubliés mais pouvant être de véritables atouts pour les territoires. Des inventaires sont ainsi réalisés afin de recenser les milieux humides mais aussi pour identifier leur rôle et les menaces qui pèsent sur eux.

Les milieux humides sont des zones caractérisées par la présence d'eau en surface et/ou dans les sols au moins une partie de l'année.

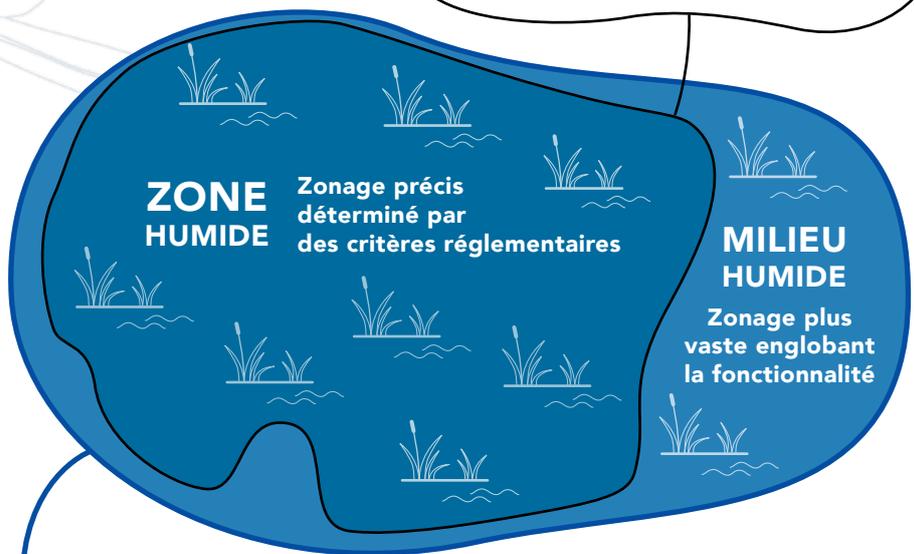
« MILIEUX HUMIDES » OU « ZONES HUMIDES » ?

Il est possible d'entendre parler de ces deux termes mais ils désignent la même chose à une nuance réglementaire près.

Le **Code de l'Environnement** (Article L.211-1 précisé par l'Arrêté du 24 juin 2008, modifié en 2009, et par la Loi du 24 juillet 2019) définit en effet, selon des **critères réglementaires**, ce qu'est une **zone humide** afin de permettre une **délimitation précise** de ces zones au sein d'une parcelle donnée. Cette délimitation permet notamment de savoir quelle surface serait détruite par un projet d'aménagement.

Le terme de « **milieu humide** » correspond quant à lui à une **définition écologique et hydrologique** basée sur les fonctions remplies par les milieux humides. Cette approche permet un inventaire scientifique et plus rapide sur de vastes territoires, afin d'établir des zonages d'alerte, de définir des stratégies d'action, etc.

Définition et délimitation d'une zone humide selon l'Arrêté de 2008 modifié en 2009



Définition et délimitation d'un milieu humide selon le Dictionnaire des données de description des milieux humides rédigé en 2020 par le Sandre

Les milieux humides regroupent notamment les zones humides au sens de la convention de Ramsar et les zones humides au sens de l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié.

COMMENT RÉALISER DES INVENTAIRES DE MILIEUX HUMIDES ?

Les inventaires se déroulent selon **une méthodologie unique** :

- En premier lieu, les milieux humides d'un territoire ciblé font l'objet d'une **prélocalisation**. Reposant sur les données bibliographiques existantes (inventaires naturalistes, données géologiques, topographiques, etc.), sur des modélisations informatiques ou sur la photo-interprétation*, cette étape permet d'**identifier les secteurs pouvant héberger de potentiels milieux humides**.
- Puis vient la **phase de terrain** afin de **vérifier si les milieux humides prélocalisés sont bien des milieux humides** en se basant sur la présence d'espèces végétales particulières et/ou de sols caractéristiques. Pour chaque milieu humide recensé, sont également identifiés les fonctions qu'il remplit, l'état des différents milieux naturels qui le composent et les activités présentes sur le site.

COMMENT RECONNAÎTRE LES MILIEUX HUMIDES SUR LE TERRAIN ?

Les milieux humides se caractérisent par **deux critères** simples :

- **La présence de sols saturés en eau marqués par des traces d'hydromorphie**

Les sols hydromorphes sont définis par la présence d'une nappe d'eau dans les 50 premiers centimètres du sol durant plus de deux mois par an. Dans ces strates, se trouvent alors des traces d'altération du fer donnant une coloration typique : rouille en cas de présence temporaire d'eau ou bleu-gris en cas de présence d'eau prolongée.

- **La présence d'une végétation dite hygrophile, adaptée à ces conditions particulières**

Certaines espèces végétales, tolérant la présence de sols saturés en eau, indiquent forcément l'existence d'un milieu humide lorsqu'elles sont dominantes sur la zone étudiée.

Ces critères sont donc à examiner sur le terrain (prélèvements de sols, relevés de végétation) pour confirmer ou non la présence d'un milieu humide.

MAIS POUR QUOI FAIRE ?

Cet important travail d'inventaire vise à **compléter la connaissance scientifique des milieux naturels**, établissant ainsi un état des lieux à un instant donné, mais aussi à **mettre en œuvre des actions de préservation de milieux humides** (et à obtenir des financements pour cela). Il permet aussi d'**informer les collectivités porteuses de projets et les citoyens** de la présence de ces milieux naturels sur leur territoire et ainsi d'éviter par exemple des destructions de milieux naturels ou d'espèces protégés, souvent commises par méconnaissance.

Concrètement, inventorier les milieux humides d'un territoire donné peut par exemple conduire à :

- la **mise en place d'outils de maîtrise foncière** sur les milieux humides pour mieux les préserver,
- la **restauration** et l'**entretien de milieux humides** sur les territoires jugés prioritaires,
- la **mise en valeur de ce patrimoine naturel** par l'aménagement de sites naturels pour leur découverte,
- une **meilleure prise en compte des milieux humides dans les documents d'urbanisme** par leur intégration dans les Plans locaux d'urbanisme par exemple.

* La photo-interprétation consiste ici à analyser les photographies aériennes d'une zone par lecture du paysage et de sa végétation.



Prélèvement de sol à l'aide d'une tarière
C. Forest - CEN Bourgogne



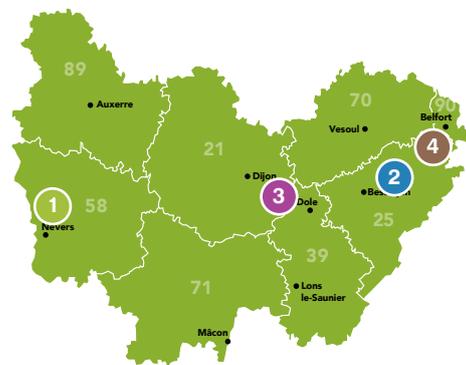
Échantillon de sol montrant des traces d'hydromorphie (coloration bleu-gris indicatrice d'une présence d'eau prolongée)
M. Mazuy - CEN Franche-Comté

En Bourgogne-Franche-Comté, de nombreux inventaires de milieux humides ont déjà été effectués sur 85% du territoire (voir p.3). Mais attention, il est toujours difficile de considérer que les inventaires sont exhaustifs. Les données sont accessibles sur www.sigogne.org où il est possible de consulter les informations liées à chaque milieu humide recensé. N'hésitez pas à vous y rendre !

Adeline LEPOULTIER
Conservatoire d'espaces naturels
de Franche-Comté
adeline.lepoultier@cen-franchecomte.org



Une mare sur la commune d'Oulon (58) avant la réalisation de travaux (curage, mise en défens et aménagement d'une descente permettant aux vaches d'aller s'abreuver)
E. Bitault - Communauté de communes Les Bertranges



1 UN PROJET D'AMPLEUR EN FAVEUR DES MILIEUX HUMIDES DES BERTRANGES

La **Communauté de communes Les Bertranges** (58) est engagée depuis plusieurs années dans la préservation, la protection et la valorisation de la biodiversité. En 2023, la collectivité a été **lauréate de l'appel à projets «Mission nature»** de l'Office français de la biodiversité. Depuis, la première phase du projet est consacrée à l'**acquisition de connaissances sur les milieux humides sur 12 communes** du territoire (prélocalisation, inventaire et caractérisation). La cartographie des milieux humides sera ainsi complète sur le territoire des Bertranges ce qui permettra d'engager une stratégie territoriale sur ces milieux naturels. En parallèle, le **diagnostic écologique de 65 mares** est prévu afin notamment d'évaluer leur fonctionnalité pour la reproduction du Triton crêté. Une hiérarchisation sera également réalisée pour mener par la suite des travaux de restauration de ces points d'eau. Des **actions de sensibilisation à la préservation des milieux humides auprès du grand public et des plus jeunes** sont aussi au programme. Autant d'initiatives qui permettront de recenser les espèces et les milieux naturels à fort enjeu pour mieux les protéger et les valoriser !

Porteur du projet : Communauté de communes Les Bertranges

Partenaire technique : Société d'histoire naturelle d'Autun - Observatoire de la faune de Bourgogne

Coût total du projet : 356 810 € HT

Partenaires financiers : Office français de la biodiversité (42%), Europe via le FEDER (36%)

Elise BITAULT

Communauté de communes Les Bertranges
elise.bitault@lesbertranges.fr

2 PRÉSERVER LA TRAME TURQUOISE, TOUT UN PROGRAMME !

Depuis la fin 2022, l'**EPAGE Doubs Dessoubre** a réalisé, en partenariat avec la Fédération des chasseurs du Doubs et la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs/Territoire de Belfort, **un vaste programme de restauration de la trame turquoise***: plantation de haies champêtres, installation de 14 systèmes d'abreuvement hors cours d'eau (pompes de prairies/à nez, abreuvoirs gravitaires et à pompes solaires) permettant une mise en défens durable des berges (3280 mètres linéaires), mise en place de boutures de saules dans les anciennes zones d'abreuvement. Sur les vallées du Cusancin et du Dessoubre, ce programme a ainsi concouru, en accord avec les agriculteurs utilisant les parcelles, à **restaurer et préserver les continuités écologiques** au sein de ces milieux de transition qui forment la trame turquoise, tout en limitant les atteintes directes aux cours d'eau. En plus des aménagements mis en œuvre, le programme comportait également un volet visant à la **sensibilisation des jeunes publics** avec la conception d'un jeu de société sur les haies et ripisylves* ainsi que des interventions auprès des classes de primaire du territoire.

* Trame turquoise : ensemble connecté de zones d'interface entre des milieux aquatiques et des milieux terrestres nécessaire à la bonne expression de la biodiversité aquatique et humide

* Ripisylve : boisement des bords de cours d'eau



Aménagements en rive droite du Sesserant sur la commune de Pont-les-Moulins (25)
EPAGE Doubs Dessoubre

Sixtine GRONNIER - FINCK

EPAGE Doubs Dessoubre
sgronnier-finck@doubsdessoubre.fr

Porteur du projet : EPAGE Doubs Dessoubre

Partenaires techniques : Fédération des chasseurs du Doubs, Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs/Territoire de Belfort

Coût total du projet : 272 560 € HT

Partenaire financier : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (70% dans le cadre de l'appel à projets Eau et Biodiversité 2022)

3 D'UNE PEUPLERAIE À UNE PRAIRIE HUMIDE, IL N'Y A... PAS QU'UN PAS !

À Auxonne et Flammerans (21), le **Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne** suit depuis 12 ans le **site de Corne Jacquin** dans le cadre de mesures compensatoires* liées à la construction par SNCF Réseau de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône. Bien que plantés en peupliers, ces 30 ha, abritant mégaphorbiaies*, cariçaies*, fossés, mares et plusieurs espèces protégées en France comme la Gratiolle officinale et le Cuivré des marais, présentaient **un fort potentiel pour redevenir des prairies humides typiques du Val de Saône**. Ainsi, des **travaux de restauration d'envergure** ont été menés entre 2021 et 2023 : abattage et débardage de 3200 peupliers, rognage des souches, broyage avec exportation de la végétation. Désormais propriétaire des parcelles depuis mai 2024, le Conservatoire de Bourgogne va prochainement signer des **baux ruraux à clauses environnementales** avec deux agriculteurs locaux qui assureront le **pâturage** et la **fauche** des prairies. Des **études de la faune et de la flore** sont mises en place sur 10 ans pour suivre l'évolution du site et l'impact des interventions.

Porteur du projet : Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Partenaire technique : SNCF Réseau

Coût total du projet : 301 800 € HT soit 13 720 € HT/ha pour les travaux d'abattage, de débroussaillage avec export et de broyage (sans tenir compte de la vente des bois)

Partenaire financier : SNCF Réseau (100%)

* Mesure compensatoire : mesure en faveur de l'environnement permettant de contrebalancer les dommages qui lui sont causés par un projet et qui n'ont pu être évités ou limités par d'autres moyens

* Mégaphorbiaie : prairie humide à hautes herbes (plus d'un mètre) issue de l'abandon de la fauche et/ou du pâturage

* Cariçaie : formation végétale à laïches (« carex » en latin)



Sur les 30 ha de peupleraie du site de Corne Jacquin, 22 ont fait l'objet de travaux de restauration pour redonner vie et fonctionnalité à des prairies humides et 8 ont été laissés en non-gestion et sénescence pour revenir progressivement à une forêt « naturelle ».

© Agence Citron givré

Antoni ARDOUIN

Conservatoire d'espaces naturels
de Bourgogne

antoni.ardouin@cen-bourgogne.fr

4 UN NOUVEAU PLAN DE GESTION POUR PRÉSERVER LES MILIEUX HUMIDES DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES GRANDS PRÉS DE LA LIZAINE

L'**Espace naturel sensible (ENS) des Grands prés de la Lizaine**, localisé à Bethoncourt dans le Pays de Montbéliard (25), s'étend sur 40 ha de part et d'autre de la rivière. Il s'agit d'un des derniers espaces naturels périurbains de l'agglomération qui comporte des **prairies humides de fauche** et des **pâturages**, constituant ainsi un **véritable réservoir de biodiversité** et un **corridor écologique d'intérêt départemental**.

Cette vaste zone inondable a été labellisée « ENS » par le Département du Doubs en 2020 et un premier plan de gestion 2023-2032, rédigé par le bureau d'études CD Eau Environnement, est actuellement mis en œuvre. Celui-ci vise à **préserver les prairies alluviales*** et à **restaurer des milieux ouverts** par des actions mécaniques de défrichage des bosquets de saules, notamment pour favoriser le Cuivré des marais, papillon protégé en France recensé sur le site depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, la Lizaine a subi de nombreux travaux dans le passé (enrochement, création de seuils, etc.) et montre aujourd'hui des signes d'érosion régressive du fond du lit, accompagnés d'un abaissement de la nappe alluviale. Une **étude hydromorphologique** de la rivière est en cours pour mieux comprendre les interactions entre le cours d'eau, les fossés et les milieux humides de la vallée. Les résultats de cette dernière permettront de **définir un programme d'action** pour restaurer des milieux aquatiques et humides, tout en ayant à l'esprit les **enjeux d'aménagement du site et d'accueil du public** dans le cadre de la politique des ENS.

* Alluviale : formée par l'accumulation de sédiments qui sont transportés par les cours d'eau

ANTHONY GROFFOD

Pays de Montbéliard Agglomération
anthony.groffod@agglo-montbeliard.fr



**Vue aérienne de l'ENS
des Grands prés de la Lizaine**
C. Egloff - Pays de Montbéliard
Agglomération

Porteur du projet :

Pays de Montbéliard Agglomération

Partenaire technique :

Ville de Bethoncourt

Coût total du projet :

50 000 € HT (10 000 € pour la rédaction du plan de gestion et 40 000 € pour l'étude hydromorphologique)

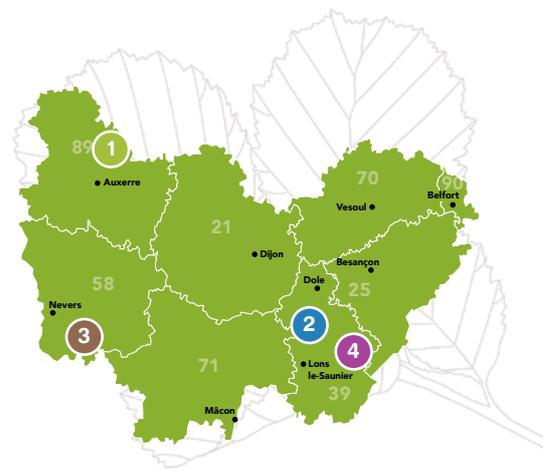
Partenaires financiers :

* Pour la rédaction du plan de gestion :
Département du Doubs (80%)

* Pour l'étude hydromorphologique :
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (50%) et Département du Doubs (30%)



L'Armançon vue du ciel après les travaux de réaménagement
SMBVA



1 REDONNER UN CARACTÈRE NATUREL À L'ARMANÇON

L'Armançon et sa plaine alluviale ont subi d'importantes transformations au cours des siècles : drainage des prairies humides, simplification des tracés des cours d'eau, curage, construction de nombreux moulins, etc. Pour redonner à la rivière une dynamique plus naturelle et des milieux humides annexes fonctionnels, le **Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon (SMBVA)** s'est lancé dans la **restauration d'un site de 14 ha à Beugnon** dans l'Yonne.

Après d'importantes phases d'**animation foncière** et de **sensibilisation** auprès de la commune, les **travaux** ont été réalisés dont la remise en eau de deux méandres, la création de mares et d'une frayère, la suppression d'une peupleraie communale. Et **les bienfaits sont déjà visibles** : allongement de l'inondabilité de la zone, développement de plantes caractéristiques et de nombreuses espèces d'oiseaux de prairies humides, etc. Afin d'évaluer l'impact de ces travaux et de poursuivre les opérations, le SMBVA a sollicité le **Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne**, désormais gestionnaire du site grâce à la **signature d'un bail emphytéotique* de 30 ans avec la commune de Beugnon**.

* Bail emphytéotique : contrat de location de longue durée (plus de 18 ans) portant sur un bien immobilier et procurant au locataire quasiment les mêmes droits et devoirs que le propriétaire

Porteur du projet : Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon (SMBVA)

Partenaires techniques : Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), Communauté de communes Serein Armançon, Ligue pour la protection des oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté

Coût total du projet : 195 000 € HT

Partenaires financiers : AESN (80%), commune de Beugnon (1%)

Matthias ALLOUX

Syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon
matthias.alloux@bassin-armancon.fr

2 DE NOMBREUX MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR PRÉSERVER L'ÉTANG JACQUOT

Cet étang traditionnel de la Bresse jurassienne, s'étendant sur près de 4,5 ha sur la commune Les Deux-Fays, est **devenu propriété du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Bresse du Jura** en 1997 dans le cadre de mesures compensatoires* suite à la création de l'autoroute A39. Se sont rapidement ensuivis, à travers un plan de gestion et d'interprétation, l'**aménagement d'un sentier interprété** (sentier Jacquot), la **mise en place d'une exploitation piscicole extensive** et des **travaux de restauration écologique**.

C'est suite à d'importants dégâts occasionnés par des ragondins que le CPIE Bresse du Jura a réalisé, entre 2019 et 2022, de nouveaux travaux afin de **restaurer la fonctionnalité de la digue de l'étang et de son ouvrage de vidange**, et ce, dans le cadre d'un **Contrat Natura 2000** : retrait de l'ancien ouvrage de vidange, installation d'un nouveau moine* et consolidation de la digue. Ceci a nécessité un assec de l'étang pendant trois années et demie !

En parallèle, le CPIE Bresse du Jura a travaillé, à son initiative et dans le cadre de la politique du Département du Jura, à la labellisation du site en Espace naturel sensible. Le Département du Jura finance désormais depuis 2023 un programme de diagnostics écologiques et pédagogiques afin de **rédiger le nouveau plan de gestion et d'interprétation du site**, ainsi que la mise en place d'une nouvelle gouvernance. À suivre !

* Mesure compensatoire : mesure en faveur de l'environnement permettant de contrebalancer les dommages qui lui sont causés par un projet et qui n'ont pu être évités ou limités par d'autres moyens

* Moine : dispositif de gestion du niveau d'eau d'un étang permettant notamment de le vidanger

Porteur du projet :

CPIE Bresse du Jura

Coût total du projet : 57 320 € HT (17 320 € pour les travaux et 40 000 € pour les études écologiques et pédagogiques)

Partenaires financiers :

Conseil départemental du Jura (70 %), Europe (19 %), État (11 %)



Plateforme d'observation des oiseaux mise en place sur l'Étang Jacquot
CPIE Bresse du Jura

Floriane KARAS

CPIE Bresse du Jura
f.karas@cpie-bresse-jura.org

3 DES MARES POUR LA CISTUDE D'EUROPE

Engagé dans la **restauration d'une ancienne peupleraie en milieu humide** sur la commune de Decize (58), le **Conseil départemental de la Nièvre** y a fait creuser à l'automne 2023 **deux grandes mares** d'environ 900 m² chacune, visant à accueillir en hiver la **Cistude d'Europe**, tortue aquatique rare dans le sud Nivernais car en limite nord de répartition. Des troncs ont été disposés sur les berges, faisant office de postes d'insolation pour les tortues qui ont besoin de se chauffer au soleil.

Ce printemps, les premières grenouilles vertes avaient déjà colonisé les mares. La Cistude d'Europe n'a quant à elle pas encore été observée sur le site mais **une population étant présente à moins de 1,5 km de l'ancienne peupleraie, tous les espoirs sont permis !** Avec la **création de deux mares à amphibiens** en 2018 et le **curage d'une mare** abritant le Triton crêté, ce site de 30 ha abrite désormais **un réseau de cinq mares fonctionnelles** et de nombreuses petites dépressions favorables à toute une faune aquatique.

La Cistude d'Europe est une espèce protégée en France !



Une des mares créées pour la Cistude d'Europe sur le site CD 58

Porteur du projet : Conseil départemental de la Nièvre

Partenaires techniques : Société d'histoire naturelle d'Autun - Observatoire de la faune de Bourgogne, Office national des forêts

Coût total du projet : 8 600 € HT

Partenaire financier : État (80% dans le cadre du Plan de relance 2021)

Magali BOUDEAU

Conseil départemental de la Nièvre
magali.boudeau@nievre.fr

4 LE MARAIS D'ARSURE-ARSURETTE RESTAURÉ

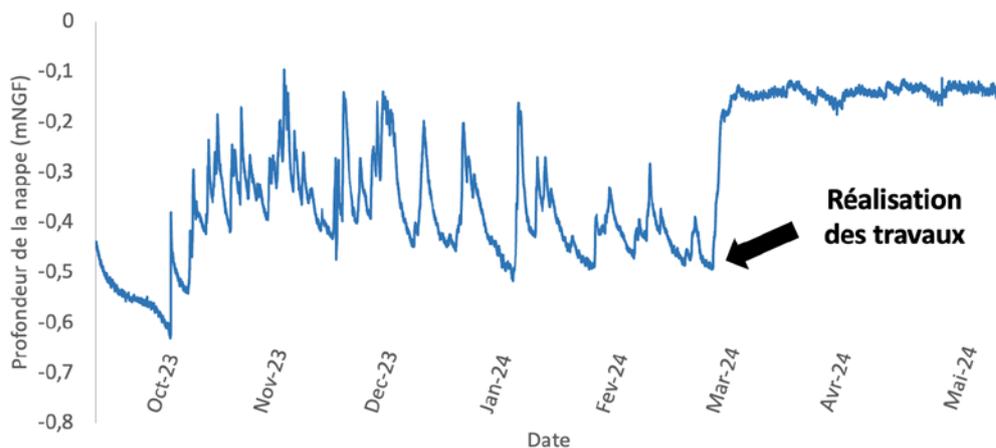
Le Marais d'Arsure-Arsurette (5 ha), aujourd'hui **propriété de la Fondation pour la préservation de la nature gérée par la Fédération départementale des chasseurs du Jura**, a fait l'objet d'interventions anthropiques dans les années 1960-1970. Des fossés ont alors été créés, engendrant un dysfonctionnement hydrologique du site, en drainant la nappe de façon importante. Afin de restaurer le marais, des travaux ont été réalisés en mars 2024

pour **comblent l'ensemble des fossés** (environ 500 mètres linéaires) et ainsi rétablir son fonctionnement naturel. Les terrassements ont été effectués avec des pelles équipées de plaques à répartition de charges pour minimiser l'impact sur les sols. Parallèlement, **les trois mares du site ont été restaurées**, avec des berges remodelées en pentes douces, favorisant notamment la flore et les amphibiens.

Quelques heures après les travaux, les effets étaient déjà visibles ! Les relevés piézométriques* des mois suivants montrent en effet **une saturation en eau dans les sols nettement supérieure et plus stable** par rapport à la situation antérieure aux interventions (et pour des conditions météorologiques comparables).

* Relevé piézométrique : relevé effectué par un piézomètre, dispositif de mesure de la profondeur de la surface de la nappe d'eau souterraine

Évolution de la profondeur de la nappe d'eau du Marais d'Arsure-Arsurette avant et après travaux



Porteur du projet : Fédération départementale des chasseurs du Jura

Coût total du projet : 31 350 € HT

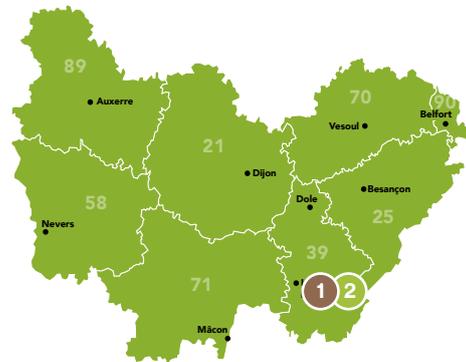
Partenaires financiers : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (70%), Région Bourgogne-Franche-Comté (10%)

Lucien BABEL

Fédération départementale des chasseurs du Jura
lucien.babel@chasseurdefrance.com

Pelleteuse en train d'implanter une palissade en madriers pour oblitérer l'un des drains principaux

Q. Ducreux - PNR du Haut-Jura



1 LES TOURBIÈRES D'ÉTIVAL RÉHABILITÉES

Les tourbières représentent un immense stock de carbone, libéré sous forme de dioxyde de carbone (CO₂) lorsque ces dernières s'assèchent et que la tourbe se « minéralise ». **Réhabiliter les tourbières** anciennement drainées et exploitées par l'Homme est donc **essentiel pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le réchauffement climatique**. C'est ainsi que, dans le cadre du **programme LIFE Climat tourbières du Jura**, le **Parc naturel régional du Haut-Jura** a supervisé, de mi-mars à mi-avril 2024, à Etival, **deux nouveaux chantiers de réhabilitation de tourbières**.

Celles-ci avaient en effet été drainées dans les années 1970, l'une pour créer un nouveau terrain de football, l'autre pour tenter de gagner des terrains agricoles. L'objectif du chantier de réhabilitation de la première, située entre l'ancien terrain de football et le village, a été de conserver l'eau dans la tourbière, en rebouchant un réseau de fossés. Un fossé principal a ainsi été comblé puis recouvert d'une couche de tourbe. Plusieurs buses en béton, qui servaient précédemment à drainer le terrain, ont été retirées et le fossé, bouché.

Sur l'autre tourbière, deux fossés supplémentaires ont été oblitérés. Cette dernière étant située à l'exutoire de la station d'épuration du village, cette action améliorera également la qualité de l'eau s'infiltrant dans le karst après avoir traversé le marais.

Porteur du projet :

Parc naturel régional du Haut-Jura

Coût total du projet : 84510 € HT

Partenaires financiers : Structures partenaires et financeurs du programme LIFE Climat tourbières du Jura

Quentin DUCREUX

Parc naturel régional du Haut-Jura
q.ducreux@parc-haut-jura.fr

2 UN SENTIER POUR DÉCOUVRIR LE LAC DES ROUGES TRUITES ET SA TOURBIÈRE

La Tourbière du Lac des Rouges Truites, considérée comme l'une des plus belles de la région Bourgogne-Franche-Comté et labellisée **Espace naturel sensible** par le Département du Jura, a été intégrée au **site Ramsar** « Tourbières et lacs de la Montagne jurassienne » en 2021, lui donnant ainsi une reconnaissance mondiale.

Au vu de la volonté locale d'y accueillir au mieux les visiteurs tout en respectant la sensibilité du site, le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté a réalisé un **diagnostic de la fréquentation et des potentiels du lieu** et proposé un scénario, discuté ensuite avec les acteurs locaux. En est né un **circuit de découverte** du tour du lac de 4 km, « Chacun son rythme », agrémenté de **médias d'interprétation** et de **dispositifs d'observation**. Une **plateforme** permettant une immersion respectueuse au plus près de la tourbière a également été aménagée. Le Conservatoire de Franche-Comté, le Parc naturel régional du Haut-Jura et la commune de Lac-des-Rouges-Truites, ont inauguré ce sentier le samedi 1^{er} juin 2024 en présence d'une soixantaine de partenaires et habitants.



Le Conservatoire de Franche-Comté a fait appel à la graphiste Nina COURTOIS pour illustrer les stations et pupitres comme un « carnet de voyage ».

E. Bunod - CEN Franche-Comté

Elvina BUNOD

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
elvina.bunod@cen-franchemonte.org

Porteur du projet : Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

Partenaires techniques :

Parc naturel régional du Haut-Jura, commune de Lac-des-Rouges-Truites, agriculteurs partenaires, Domaine du Bugnon, Communauté de communes de la Grandvallière, Département du Jura

Coût total du projet : 62000 € HT

Partenaires financiers : État (45% dans le cadre du Plan de relance), Région Bourgogne-Franche-Comté (45% dans le cadre du Plan de relance PAIR), Département du Jura (4%), Communauté de communes Grandvallière (6%)



Extrait de la carte de priorisation des zones humides pour de la restauration issu du Plan de gestion stratégique des zones humides du territoire du Syndicat de la rivière d'Ain aval et ses affluents carto.ain-aval.fr

LES PLANS DE GESTION STRATÉGIQUES DES ZONES HUMIDES

À l'échelle des bassins versants, avoir une vision de l'ensemble des milieux humides et envisager les actions à conduire prioritairement ne sont pas simples. C'est pour aider à construire des stratégies sur les territoires que le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée prévoit la réalisation de Plans de gestion stratégiques des zones humides (PGSZH).

À QUOI SERVENT CES DOCUMENTS ?

Les PGSZH aident les collectivités à hiérarchiser, à l'échelle de sous-bassin versant (SAGE, territoire de compétence GEMAPI, contrat de milieux), leurs interventions en faveur des milieux humides en considérant leurs fonctions, les pressions pesant sur eux et les enjeux, la faisabilité politique, technique et financière. Ils visent à identifier les secteurs à restaurer et à préserver, à définir des actions d'accompagnement des activités humaines et à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans un objectif partagé. Ils offrent aussi l'opportunité d'identifier des secteurs altérés pouvant bénéficier de mesures compensatoires.

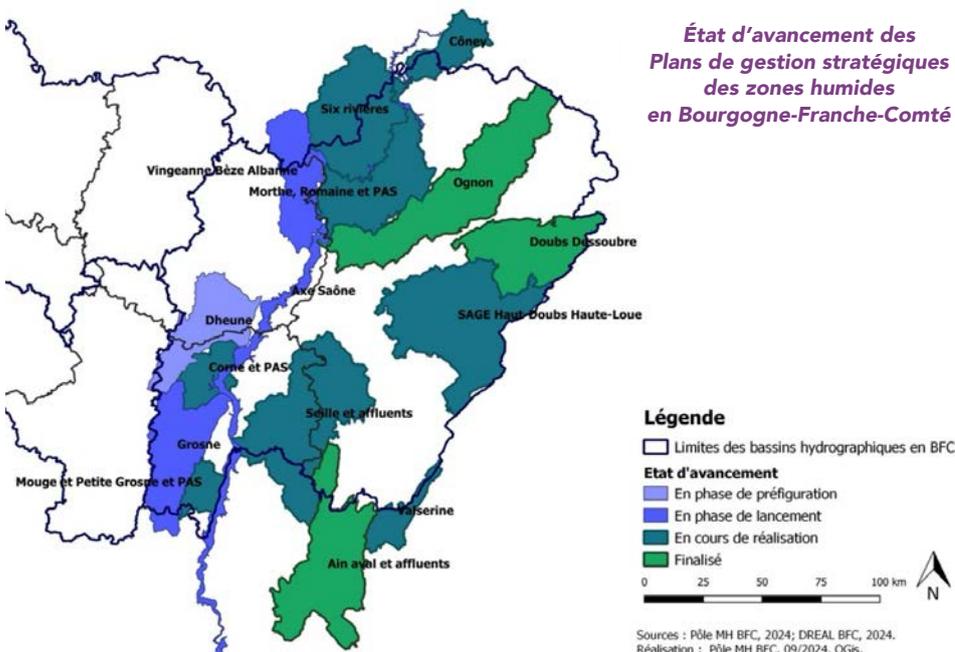
COMMENT SE CONSTRUISENT-ILS ?

La démarche, menée par la structure gémapienne accompagnée ou non de partenaires ou confiée à un bureau d'études, se déroule en plusieurs phases :

- la **définition d'un espace humide de référence**, avec la synthèse des données d'inventaires existants et parfois l'identification de milieux humides potentiels,
- le **diagnostic du territoire** pour établir un état des lieux et définir les enjeux (phase de hiérarchisation),
- la **construction d'une stratégie partagée et d'un plan d'action** sur 10 ans (phase de priorisation).

En Bourgogne-Franche-Comté, le Pôle Milieux humides et des chercheurs du CNRS ont développé un **outil d'aide à la priorisation** s'adaptant à chaque territoire et facilitant l'analyse des données.

Quinze Plans de gestion stratégiques des zones humides existent actuellement en Bourgogne-Franche-Comté dont trois sont finalisés, huit en cours de réalisation et quatre en phase de lancement ou de préfiguration.



État d'avancement des Plans de gestion stratégiques des zones humides en Bourgogne-Franche-Comté

Légende
 ☐ Limites des bassins hydrographiques en BFC
Etat d'avancement
 ■ En phase de préfiguration
 ■ En phase de lancement
 ■ En cours de réalisation
 ■ Finalisé

0 25 50 75 100 km

Sources : Pôle MH BFC, 2024; DREAL BFC, 2024.
 Réalisation : Pôle MH BFC, 09/2024, QGs.

Manon GISBERT
 Pôle Milieux humides
 Bourgogne-Franche-Comté
 pole-mh-bfc@cen-franchecomte.org

UN SITE À DÉCOUVRIR

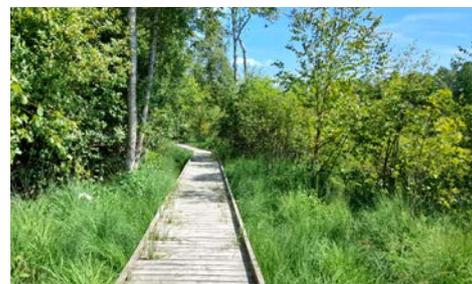
Mobilier pédagogique sur la Réserve Naturelle Régionale de la Tourbière de la Grande Pile (70)
C. Lapprand - CEN Franche-Comté



LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE LA TOURBIÈRE DE LA GRANDE PILE

Située à **Saint-Germain en Haute-Saône** (70), la Tourbière de la Grande Pile, associée à plusieurs autres milieux humides remarquables, est **gérée par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté** depuis 2000 et a été classée réserve naturelle régionale en 2016. Ces **60 ha** de nature exceptionnelle révèlent au public une partie de leurs secrets au fil d'**un itinéraire de découverte de 5 km**. La «**Balade à 1 000 temps**» est une randonnée familiale qui chemine le long de l'étang et des forêts avoisinant la tourbière, jalonnée de supports pédagogiques.

Pour en savoir plus : <https://cen-franche-comte.org/nos-sites-proteges/reserve-naturelle/rnr-tourbiere-de-la-grande-pile/>



Sentier de découverte longeant la tourbière
C. Lapprand - CEN Franche-Comté

QUI CONTACTER ?

EN BOURGOGNE



Coordination du Pôle Milieux humides
pole-mh-bfc@cen-bourgogne.fr
Tél : 03 80 79 25 99

www.cen-bourgogne.fr

EN FRANCHE-COMTÉ



Coordination du Pôle Milieux humides
pole-mh-bfc@cen-franche-comte.org
Tél : 03 81 53 04 20

www.cen-franche-comte.org

LETTRÉ D'INFORMATION RÉALISÉE AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Lettre d'information réalisée par les
Conservatoires d'espaces naturels de
Bourgogne-Franche-Comté

Directeurs de publication :
Muriel LORIOD-BARDI (CEN Franche-Comté)
Régis DESBROSSES (CEN Bourgogne)

Comité de rédaction :
AELB, AERMC, AESN, ARB BFC, Communauté de communes des Vosges du Sud, CD 25, CD 39, CD 90, CEN Bourgogne, CEN Franche-Comté, CPIE Bresse du Jura, DREAL BFC, FDCJ, OFB, PNRM, Région BFC, SHNA-OFAB, SMAMBVO, SMMSBVSA, SMYM, SR3A

Comité technique :
Clément BASTIN et Caroline NAJEAN (CEN Bourgogne), Manon GISBERT et Adeline LEPOULTIER (CEN Franche-Comté)

Graphisme : Olivier GIRARD (CEN Bourgogne)

N° ISSN - 2431 - 3858
Imprimée à 5 000 exemplaires
par Graphi System - Dijon